



**VILLE DE SHANNON**  
**Procès-verbal**  
**Séance extraordinaire**  
**du conseil municipal**  
**5 décembre 2022 à 20h30**  
**75, chemin de Gosford**

---

Considérant que le conseil municipal est élu selon les règles de droit en vigueur au Québec.

Considérant le *Règlement sur les règles de fonctionnement des séances du conseil (674-21)* et la *Politique sur la régie interne des pléniers et séances du conseil municipal*.

La présente séance se tient devant un public, elle est diffusée en direct sur la plateforme Facebook de la Ville et est également enregistrée pour diffusion à l'ensemble de la population dans les jours suivant sa tenue.

En présence des conseillers et conseillères, Mme Ysabel Lafrance (district no 2), Mme Sophie Perreault (district no 3), Mme Lynn Chiasson (district no 4), M. Saül Branco (district no 5) et M. Mario Lemire (district no 6).

En l'absence de M. Martin Comeau (district no 1).

Formant quorum sous la présidence de Mme la mairesse, Sarah Perreault.

En présence de la directrice générale par intérim, trésorière par intérim et directrice des finances, Marie-Josée Monderie, de la coordonnatrice aux finances par intérim et assistante-trésorière par intérim, Marjolaine Pepin, de la greffière adjointe par intérim et adjointe à la direction générale par intérim, Mélanie Poirier et de l'adjointe administrative au service du greffe, Manon Pelletier.

**1. MOT DE MME LA MAIRESSE**

---

Mme la mairesse, Sarah Perreault, souhaite la bienvenue à tous les élus et les remercie de leur présence.

Mme la mairesse constate, par ailleurs, que tous les documents pertinents ont été déposés dans les délais prescrits sur la plateforme numérique prévue à cet effet. Elle souligne également que les documents publics, dont les projets de règlement, le cas échéant, sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Ville depuis au moins 72 heures.

Conformément au *Règlement sur les règles de fonctionnement des séances du Conseil (674-21)*, un projet d'ordre du jour de cette séance a été affiché sur le site Internet de la Ville au plus tard 12 heures avant sa tenue.

**2. AVIS DE CONVOCATION**

---

Conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes L.R.Q., c. C-19* (ci-après nommée « *LCV* ») qui prévoit que Mme la mairesse peut convoquer une séance extraordinaire du Conseil lorsqu'elle le juge à propos, par ordre verbal ou écrit au greffier de la Ville, celui-ci dresse un avis de convocation indiquant sommairement les affaires qui seront soumises à cette séance et fait notifier cet avis à chaque membre du conseil au plus tard 24 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, suivant l'article 338 LCV ou par un moyen technologique, auquel on y joint un bordereau d'envoi.

Considérant l'article 325 de la *LCV* qui prévoit qu'aux séances extraordinaires, on ne peut prendre en considération que les affaires spécifiées dans l'avis de convocation, sauf si tous les membres du conseil sont alors présents et y consentent.

Considérant que l'adjointe à la direction générale par intérim et greffière adjointe par intérim déclare qu'un avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été notifié par courriel à chaque membre du conseil municipal le 2 décembre 2022, accompagné d'un bordereau d'envoi, tel qu'il appert sur les documents déposés.

Il est ainsi déclaré que la séance extraordinaire sera régulièrement tenue selon l'ordre du jour, conformément à l'article 325 de la *LCV*.

*Documents déposés*

### 3. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

À 20 h 30, Mme la mairesse déclare l'ouverture de la séance extraordinaire.

### 4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

500-12-22

Sur proposition de Mme Ysabel Lafrance ;

Appuyé par Lynn Chiasson ;

Il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

1. Mot de bienvenue
2. Dépôt - Avis de convocation
3. Ouverture de la séance extraordinaire
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption et dépôt - Budget pour l'exercice financier 2023
6. Adoption et Dépôt - Programme triennal d'immobilisation 2023-2024-2025
7. Période de questions
8. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

### 5. ADOPTION ET DÉPÔT – BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023

501-12-22

Mme la mairesse présente le discours sur le budget 2022 et le programme triennal d'immobilisation 2023-2024-2025.

Considérant les articles 474 et 473.1 de la LCV concernant l'obligation d'adopter le budget et le programme triennal des immobilisations dans les délais prescrits ;

Budget 2023	
<b>Revenus</b>	
Taxes sur la valeur foncière et tarification	6 144 559,00 \$
Paiement tenant lieux de taxes	1 654 050,00 \$
Services rendus aux organismes municipaux	18 684,00 \$
Autres services rendus	118 500,00 \$
Imposition de droits	618 000,00 \$
Intérêts et pénalités	56 500,00 \$
Autres revenus	-
Transferts	453 930,00 \$
<b>Sous-total des revenus</b>	<b>9 064 223,00 \$</b>
<b>Charges</b>	
Conseil municipal	206 282,00 \$
Administration générale	1 563 375,00 \$
Police	894 555,00 \$
Sécurité publique	876 675,00 \$
Transport	2 127 747,00 \$
Hygiène du milieu	1 106 214,00 \$
Urbanisme et développement	581 743,00 \$
Loisirs	1 070 685,00 \$
Intérêts	181 860,00 \$
<b>Sous-total des services et charges</b>	<b>8 609 136,00 \$</b>
Conciliation à des fins fiscales	455 087,00 \$
	<b>9 064 223,00 \$</b>
<b>Écart</b>	<b>(0) \$</b>

En conséquence,

Sur proposition de M. Saül Branco ;

Appuyé par M. Mario Lemire ;

Il est résolu :

D'adopter le budget pour l'exercice financier 2023 ;

De diffuser sur le site internet de la Ville le discours et les tableaux ;

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

## 6. ADOPTION ET DÉPÔT – PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2023-2024-2025

502-12-22

Considérant les articles 474 et 473.1 de la LCV concernant l'obligation d'adopter le budget et le programme triennal des immobilisations dans les délais prescrits ;

Projet	2022	2023	2024	2025
<b>Bâtiments</b>				
Rénovation - poste 29 - mécanique et automate	Réalisé			
Réaménagement de l'hôtel de ville		20 000,00 \$		
Télémetrie		15 000,00 \$		
Mise aux normes du centre communautaire		100 000,00\$		
SAS garage		150 000,00\$		
<b>Bâtiments</b>		<b>285 000,00 \$</b>		
<b>Parcs et terrains</b>				
Consultation en réaménagement du site des loisirs		15 000,00 \$		
Mise aux normes - terrain de tir à l'arc	Réalisé			
Aménagement - parc à chiens		5 000,00 \$		
Rénovation du parc - Centre communautaire		50 000,00 \$		
Aménagement d'un sentier entre la rue Herman et le boulevard Jacques-Cartier			50 000,00 \$	
Aménagement d'un sentier entre les rues Gosford et Juneau		50 000,00 \$		
Aménagement d'une place publique commémorative - 75e anniversaire de la Ville		75 000,00 \$		
Aménagement du parc des Draveurs				800 000,00 \$
Rénovation du parc - rue Barry	Contrat octroyé - Réalisation printemps 2023			
Construction d'un accès à la piste cyclable - rue Galway		50 000,00 \$		
Rénovation du parc - rue Hodgson			100 000,00 \$	
Construction d'un sentier - rue Hillside	En attente du promoteur			
Aménagement de la piste multifonctionnel		60 000,00 \$		

Parcs et terrains		305 000,00 \$	150 000,00 \$	800 000,00 \$
Projet	2022	2023	2024	2025
<b>Réseau routier et infrastructures</b>				
Réfection réseau distribution de l'eau potable et eaux usées	En cours	1 850 000,00 \$		
Pavage Tyrone		30 000,00 \$		
Ponceau - Accès puits		150 000,00 \$		
Installation d'une glissière de sécurité - rue Dublin	Réalisé			
<b>Réseau routier et infrastructures</b>		<b>2 030 000,00 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>
<b>Véhicules et équipements</b>				
Remplacement du véhicule hors route - travaux publics	Réalisé			
Remplacement du véhicule hors route - interventions d'urgences			25 000,00 \$	
Remplacement d'un véhicule - déneigement des trottoirs		150 000,00 \$		
Remplacement du tracteur		200 000,00 \$		
Remplacement remorque pelle-mécanique	Réalisé			
Remplacement de véhicules de service - TP		50 000,00 \$		50 000,00 \$
Remplacement du serveur informatique	Réalisé			
Acquisition d'équipements de signalisation pour la sécurité routière (radar mobile)	Réalisé	10 000,00\$		10 000,00\$
Mise aux normes - système de communication d'urgence	Réalisé			
Mise à niveau des équipements - protection incendies	Réalisé			
Acquisition d'une génératrice mobile		60 000,00 \$		
Remplacement des appareils respiratoires - protection incendies		198 000,00\$		
Véhicule service de la Sécurité publique - Camion		75 000,00\$		
<b>Véhicules et équipements</b>		<b>743 000,00 \$</b>	<b>25 000,00 \$</b>	<b>60 000,00\$</b>
<b>Total</b>	<b>- \$</b>	<b>3 363 000,00 \$</b>	<b>175 000,00 \$</b>	<b>860 000,00 \$</b>

En conséquence,

Sur proposition de Mme Sophie Perreault ;

Appuyé par Mme Ysabel Lafrance ;

Il est résolu :

D'adopter le programme triennal d'immobilisation (PTI) 2023-2024-2025 ;

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

## 7. PÉRIODE DE QUESTIONS

---

À 21 h 15, Mme la mairesse invite les citoyens à poser leurs questions.

Conformément au *Règlement sur les règles de fonctionnement des séances du Conseil (674-21)*, la période de questions est d'une durée maximale de quinze (15) minutes et ne porte que sur les matières inscrites à l'ordre du jour.

La période de questions s'est terminée à 21 h 17.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

Toute autre question en lien avec ladite séance peut être soumise par courriel à [ville@shannon.ca](mailto:ville@shannon.ca). Un suivi sera effectué au cours des jours suivant la séance.

## 8. LEVÉE DE LA SÉANCE

---

503-12-22 Considérant que l'ordre du jour est épuisé ;

**En conséquence ;**

**Sur proposition de Mme Sophie Perreault ;**

**Appuyé par Mme Lynn Chiasson ;**

**Il est résolu :**

Il est résolu de lever la séance extraordinaire à 21 h 18.

**Adoptée à l'unanimité**

**En signant le présent procès-verbal, Mme la mairesse est réputée signer toutes les résolutions du présent procès-verbal, lesquelles correspondent à ce qui a été discuté et adopté lors de la présente séance et renonce conséquemment à son droit de veto.<sup>i</sup>**

---

La mairesse,  
Sarah Perreault

---

Greffière adjointe par intérim  
et adjointe à la direction générale par intérim,  
Mélanie Poirier

---

<sup>i</sup> [Note au lecteur]

Madame la mairesse ou toute autre personne qui préside une séance du Conseil a droit de vote, mais n'est pas tenue de le faire ; tout autre membre du Conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-22).

Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution n'inclut pas le vote de Mme la mairesse. Une mention spéciale est ajoutée pour signaler l'expression du vote de Mme la mairesse ou du (de la) président(e) de la séance, le cas échéant.

Les documents déposés sont soumis à l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, chapitre A-2.1.

L'opinion professionnelle des autres professionnels de la Ville n'est pas nécessairement reflétée par les résolutions adoptées.

Les élus sont régulièrement informés et invités à valider leurs actions auprès de professionnels externes étant entendu que les professionnels de la Ville sont au service de la personne de droit public que constitue la Ville de Shannon.